



Montherod, le 28 octobre 2019

Au Conseil général  
de et à  
1174 Montherod

Réf. : DLR

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2019 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 150'000.--  
POUR LA REALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU PARKING SOUS L'AUBERGE ET D'UNE PLACE  
DE JEU SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 47 (PHASE 2)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**PREAMBULE**

Dans le cadre du développement des places de parc de la Commune, la Municipalité avait proposé une réalisation en deux phases afin de permettre une mise en œuvre rapide de l'accès à l'espace de parking existant tout en affinant l'étude des aménagements annexes.

La première phase, basée sur le préavis N° 5/2018, est sur le point d'être terminée.

**Situation de la phase 1**

L'objet du préavis N°5/2018 était le suivant:

1. Construction d'une route d'accès en lieu et place du chemin piéton avec
  - Deux zones de croisements
  - Une bande de marquage spécifique pour les poussettes et les piétons
  - Une liaison entre le chemin sous l'Auberge et le parking
2. Aménagement de surface minimum du parking
3. Eclairage adapté afin de limiter les nuisances pour les habitations en bordure de la zone de parcage
4. Barrière végétale si nécessaire pour la protection des bâtiments locatifs

Les travaux, objets du préavis N°5/2018 ont été réalisés, à l'exception de la barrière végétalisée. D'autre part, le revêtement pavé du parking a pu être réalisé dans la 1ère phase déjà, dans la mesure où les négociations nous ont permis de l'inclure dans le budget alloué.

Durant cette première phase, l'intégration d'une aire de jeu pour petits enfants a été étudiée et le terrassement correspondant a été intégré dans l'aménagement de la route d'accès.

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2019 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 150'000.--  
POUR LA REALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU PARKING SOUS L'AUBERGE ET D'UNE PLACE  
DE JEU SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 47 (PHASE 2)**

---

**Objet de la phase 2:**

- Réalisation, équipements et installation de l'aire de jeu y compris la clôture
- La signalisation et les marquages nécessaires
- Les barrières de protection (accès de la RC 54 au chemin sous l'Auberge côté Gimel)
- La végétalisation de l'ensemble du site du parking y compris la barrière végétale déjà mentionnée dans le préavis N° 5/2018 pour les locataires jouxtant le parking
- Les frais du bureau d'ingénieur ainsi que les défraiements municipaux

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2019 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 150'000.--  
POUR LA REALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU PARKING SOUS L'AUBERGE ET D'UNE PLACE  
DE JEU SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 47 (PHASE 2)**

---

**PROPOSITIONS**

**Le Conseil général**

- vu le préavis N° 6/2019 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accepter le crédit d'investissement de CHF 150'000.--
2. d'accepter l'aménagement du parking sous l'auberge et d'une place de jeu pour petits enfants sur la parcelle communale N° 47
3. d'autoriser la Municipalité de procéder à un emprunt de CHF 150'000.-- auprès d'un établissement bancaire
4. d'amortir l'investissement sur 20 ans

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  C. Ioset

La Secrétaire  D. Ruffieux

